

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2018 - Convocation adressée individuellement à chaque Conseiller le 13 décembre. L'an deux mil dix-huit le vingt décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU Philippe**, Maire de Sougé-le-Ganelon.

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2018.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. **RALLU Philippe** — **MONNIER Pascal** - **GESLIN Daniel** – **BOBLET Daniel** - Mme **BEUCHER Sylvie** – MM. **MOUETAUX Patrick** – **DORNEAU Jean-Marc** - MM. **BOULAY Gérard** – **GAUTHIER Mickaël** - **CHEMIN Loïc** - Mmes **PITOU Peggy** -**TROCHERIE Arlette** – M. **DUGUE Stéphane** -

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Mme **BERT Florence** –

ETAIT ABSENT : M. **COMMIN Cédric** -

Mme **BERT Florence** a donné pouvoir à M. **RALLU Philippe**.

♦ **Adoption de l'Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de séance du 29.11.2018

Non soumis à délibération :

- Fibre optique (Le Gué-Ory)
- Internet école
- Informations diverses
- Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

♦ **Désignation du secrétaire de séance** : Mme **PITOU Peggy** est désignée secrétaire de séance.

♦ **Adoption du compte rendu de séance du 29 novembre** : le compte rendu est adopté à l'unanimité.

19h15 : Visite de la Société Cochet – *Rendez-vous sur place* –

20h30 : Remerciements aux employés des services techniques communaux pour le fleurissement (maintien du classement 3 fleurs confirmé lors de la cérémonie de labellisation à Mouilleron le Captif en Vendée le 12.11.2018)

VISITE DE LA SOCIETE COCHET : Le Conseil municipal, invité à venir visiter la Société Cochet sous la conduite de son dirigeant, M. Ludovic Cochet, a pu découvrir les nouveaux locaux d'une surface de 3000 m² (portant la surface totale des bâtiments à 12000 m²) et la nouvelle ligne de peinture automatisée mise en service dernièrement. Coût de l'investissement : 4 M €.

CONCOURS REGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS : Avant la séance, le Conseil municipal s'est réuni avec les employés techniques communaux, autour d'un pot amical, afin de les remercier pour leur implication dans le fleurissement. Suite au concours régional des Villes et Villages fleuris, la commune est confirmée **3 fleurs**, et maintient ce classement depuis 1997.

Ces trois dernières années, les efforts et démarches ont été les suivantes : l'embellissement de l'entrée de bourg, l'enfouissement des lignes électriques et du réseau téléphonique en traversée de bourg, la création de voies piétonnes, la sécurité et l'accessibilité, la valorisation du patrimoine de la commune avec création du jardin du polysport, la reconstruction à neuf du lavoir à 3 pans de Mortefontaine dit *de l'Escole Corbin*, le respect de l'environnement avec une gestion différenciée, la gestion de ressources naturelles et une consommation raisonnée (eau, choix des plantations, harmonisation des couleurs, éclairage led ...), le soutien aux associations communales, la création de lien social, participation de l'école, land art dans le bassin d'orage du lotissement confectionné par les habitants ...

MM. Alain Bonnot et Hervé Vaillant, ainsi que les adjoints et leur commission respective, ont été remerciés par le Maire.

La population qui fait des efforts de fleurissement en domaine privé est également remerciée pour son implication.

FIBRE OPTIQUE (LE GUÉ-ORY) :

Les travaux de déploiement de la fibre optique au Gué-Ory, raccordable sur la plaque de Saint Paul le Gaultier, sont terminés et réceptionnés. Une réunion publique d'ouverture commerciale du réseau est programmée le 16 janvier 2019 à partir de 18h30 à la salle associative de Saint Paul le Gaultier.

Tous les habitants raccordables recevront un courrier d'invitation. **7** opérateurs présents sur le réseau de Sarthe Numérique présenteront les services disponibles et modalités d'abonnement à cette prestation, qui permettra à chacun de bénéficier du réseau internet Très Haut Débit.

INTERNET ECOLE :

Des CPL ont été installés pour la réception internet en Wifi dans toutes les classes.

Une demande remplacement de la box a également été effectuée auprès de l'opérateur afin de solutionner les problèmes de déconnexions intempestives. Le nouveau matériel a été reçu et installé ce jour par M. Mouetaux. Le bon fonctionnement de l'installation sera surveillé pendant les congés de Noël.

INFORMATIONS DIVERSES :

♦ Voirie :

L'attribution d'une subvention de 2491 € par le Département au titre de l'ADVC pour les travaux de réfection rue des Merisiers, a été confirmée.

Une commission voirie de la CCHSAM s'est tenue le 18 décembre à 18h30 à Vernie. Un point a été fait sur les travaux réalisés en 2018. Les problèmes de délai d'intervention de l'entreprise Poirier pour les travaux de débroussaillage ont été soulevés.

Le programme communal de travaux de voirie 2019 doit être communiqué dès début janvier à la CCHSAM. Le Conseil décide proposer en priorité 1, l'enduit d'usure bicouche route de la Bichetière (VC128), dont les travaux de reprofilage ont été réalisés sur le programme 2018, et en priorité 2 la réfection de la route des Rochers (VC4) : reprofilage + enduit d'usure bicouche.

◆ **Dératisation** : Suite aux signalements effectués en mairie, un rendez-vous a eu lieu avec le commercial de la Sté Effiterr. La convention sera modifiée afin pouvoir bénéficier de 4 passages par an au lieu de 2 jusqu'à présent. Le technicien sera impérativement accompagné d'un employé communal.

◆ **Ordures ménagères** : Les sacs noirs ne sont plus ramassés. Ils seront systématiquement ouverts pour recherche d'identité. Les personnes qui n'ont pas encore retiré leurs sacs transparents sont invitées à se rendre dès que possible à la Communauté de Communes à Fresnay sur Sarthe, afin de ne pas se voir appliquer de pénalité sur la redevance. Par ailleurs, le problème de dangerosité du point de collecte au lieu-dit « La Barre », nécessitant la traversée de la RD15 pour les riverains, va être signalé.

◆ **Illuminations** : Le Maire remercie le Comité des Fêtes pour le montage des illuminations de Noël.

◆ **Bulletin municipal** : Présentation du Bon à tirer par Mme Beucher. La distribution sera faite dans les boîtes aux lettres le samedi 5 janvier.

◆ **Un cahier de doléances et de propositions** est à disposition à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture. La population est invitée à consigner par écrit ses avis et demandes auprès du Gouvernement. Le moment venu, ce cahier sera transmis au Préfet et aux parlementaires.

◆ **Demandeurs d'emploi** :

Au 15/11/2018 : 43 dont 17 hommes - 26 femmes – 35 indemnisables

Au 15/12/2018 : non communiqué à ce jour

◆ **Calendrier** :

-**Passage du Père Noël** : lundi 24 décembre à 16h30 place de l'église

-**Cérémonie des Vœux du Maire et du Conseil municipal** : vendredi 4 janvier 2019 à 20h30 à la salle polyvalente « *Gilbert Chauveau* ». Remise de 2 médailles du Mérite communal de Sougé le Ganelon.

-**Repas annuel personnel communal et bénévoles bibliothèque** : vendredi 18 janvier 2019.

-**Prochaine réunion de Conseil municipal** : jeudi 31 janvier 2019 à 20h30.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ **Réseau assainissement** : des plaques d'égout sont descellées rue des Forges. Un devis de remise en état va être demandé à la SAUR.

✓ **Ragondins** : un ragondin a été capturé dans le sous-sol d'un particulier. Les opérations de piégeages par M. François Robert continuent. A noter le don d'un congélateur par Mme Geslin Mauricette.

✓ **TNT** : M. Mouetaux informe que les chaînes de télévision changeront de canaux le 29/01/2019.

La séance est levée à 22h45.

Numéros d'ordre des délibérations prises : pas de délibération.

Le Secrétaire,
Peggy PITOU.

Le Maire,
Philippe RALLU.

ANNEXE AU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à l'Assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation que lui a accordée le Conseil municipal par délibération du 28 mars 2014, conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Il donne ainsi lecture des décisions prises depuis le 29/11/2018 :

1) Décision n°20181207-039 du 07/12/2018 : Contrat gaz naturel école primaire et vestiaires du stade. Sté Engie – 1 place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie.

Ecole primaire : Durée : 36 mois à compter du 01.01.2019 ; Abonnement €/mois HT : 74,48 ;
Energie en €/MWh HT : 42,99

Vestiaires du stade : Durée : 35 mois à compter du 01.02.2019 ; Abonnement €/mois HT : 29,52 ;
Energie en €/MWh HT : 42,99

2) Décision n°20181214-040 du 14/12/2018 : Extension columbarium du cimetière (3 cases).
PF Marbrerie Bouillon – 2 rue de Labillardière 61000 Alençon. Montant : **1830 € ht.**